



# Le Chavannus

notre journal - votre actualité - des textes - notre histoire

## ÉDITORIAL

Les saisons existent depuis la nuit des temps. Elles ne sont du reste pas les mêmes dans toutes les parties du monde. Là où nous en avons quatre en Occident, ailleurs ils en ont trois ou même deux. Au-delà des considérations scientifiques et climatiques qui expliquent ces phénomènes, les saisons sont un moyen bien pratique, reconnaissons-le, de rendre le temps qui passe et qui change moins monotone et moins pesant. Le pari est réussi, puisque les saisons défilent sans jamais nous laisser.

Et pourtant, elles façonnent nos habitudes de vie, se livrent parfois à des caprices, arrivent en retard, s'éclipsent trop tôt ou jouent les prolongations. Mais que de bonheurs divers et variés elles nous apportent! Comme toutes les vedettes qui occupent la scène quand elles y sont, nos saisons ont chacune leurs fans et ceux qui les accueillent, faute de ne pouvoir faire autrement en attendant l'arrivée de leur préférée. Les saisons ont cependant un formidable atout, elles se renouvellent sans cesse et, de ce fait, échappent au temps. Elles sont sans âge. Cette indifférence au temps qui passe ne devrait-elle pas nous inspirer?

« Vieillir est le seul moyen que les hommes ont trouvé de vivre longtemps ». Il y a dans cet adage populaire une sorte de fatalisme qui n'a pas lieu d'être parce qu'il fait fi de l'esprit humain qui, sans cesse, telles les saisons qui reviennent, possède des capacités insoupçonnées de renouvellement qui nous libèrent du carcan de l'âge. Rien ne peut enfermer ni arrêter notre esprit, notre pensée, notre volonté. Que nous ayons cinq, vingt ou nonante printemps, nous sommes libres de façonner notre âge grâce à l'attitude que nous dicte notre esprit.

Fort de cet atout majeur, souhaitons la bienvenue à cet automne qui est toujours, semble-t-il, en passation de service avec l'été mais qui bientôt viendra présider au grand ballet des feuilles jaunies emportées par le vent, à celui des enfants retournant sagement à l'école et aux grands départs des oiseaux migrateurs se hâtant vers des cieux plus cléments.

Vous voilà donc de retour, cher Automne. Vous vous plairez à Chavannes-de-Bogis durant votre séjour. Si vous voulez en savoir plus, laissez-vous aller à la lecture de ce numéro du Chavannus qui vous est dédié.

Vous y trouverez des rubriques sur le passé de notre commune, l'essentiel de la célébration de notre fête nationale, le rallye, la suite de notre rubrique très populaire sur les sapeurs-pompiers de la commune et nos articles sur le vide-grenier qui a attiré les foules. L'état d'avancement des travaux publics et ce qu'il faut retenir des travaux du Conseil communal vous édifieront. Nul doute que vous serez intéressés par l'article relatant les formidables ressources déployées par des personnes aveugles et non-voyantes participant à un camp. Enfin, vous serez sans doute des nôtres au troc d'automne, prévu pour le 4 novembre.

La rédaction

## CELA ARRIVERA DEMAIN

<b>7-22 octobre</b>	Vacances d'automne
<b>15 octobre</b>	La Chavannaise
<b>4 novembre</b>	Troc d'automne
<b>18 novembre</b>	Souper Blind Test
<b>16 décembre</b>	Noël des enfants
<b>23 déc. - 7 janv.</b>	Vacances d'hiver

L'automne - 22 septembre à 22h02



## SOMMAIRE

Page 2	Conseil communal - Chantier
Page 3	Camp aveugles et malvoyants
Page 4-5	Histoire des pompiers (2 <sup>ème</sup> partie)
Page 6-7	1er août
Page 8	Vide-grenier - Jadis et maintenant
Page 9	USTS - Il y a 50 ans
Page 10 -11	Le village vu par les Anciens
Page 11	Repas Blind Test
Page 12	Le Troc



## CONSEIL COMMUNAL

### Séance du 16 juin 2017

Les Conseillers rendent hommage à Mme Anthea Roth, décédée en janvier dernier, en respectant une minute de silence en son honneur.

Elle est remplacée au sein du Conseil par M. André Rotach.

Préavis N°1/17 : Comptes 2016 de la bourse communale. Accepté à l'unanimité.

L'exercice 2016 se solde par un excédent réel des revenus de CHF 688'785.92, alors que le budget prévoyait un excédent de charges de CHF 808'365.00.

Cet excellent résultat s'explique principalement par des recettes fiscales bien plus importantes que budgétées.

Il a permis de procéder à des amortissements complémentaires.

Au 31 décembre 2016, la population s'élève à 1307 habitants.

Le Président du Conseil communal, M. Jacques Köhli, est reconduit dans ses fonctions pour l'année 2017-2018, de même que le Vice-président, les scrutateurs ainsi que les scrutateurs suppléants.

Mme Evelyne Simon remplace Mme Roth comme déléguée au Conseil intercommunal de l'AJET.

M. Marc Bornet, Municipal, informe que le chantier de la route qui traverse le village se déroule conformément au planning prévu.

La prochaine séance se tiendra le 4 octobre.



## LES TRAVAUX DE LA TRAVERSÉE DU VILLAGE

Malgré le chaos, la rue éventrée et les engins de terrassements divers et variés qui jalonnent le secteur, on voit nettement et avec soulagement l'avancement des travaux !

Comme toujours lors de chantiers de cette envergure, il a fallu compter avec les imprévus et les retards mais au final, non seulement la route et le trottoir seront neufs, mais aussi les amenées d'eaux claires et usées, et les gaines électriques remises en état.

Dans la foulée, certains accès aux habitations ont dû être rectifiés et mis à niveau, en particulier les revêtements en pavés.

Quelques objets insolites ont été mis à jour, en particulier une ancienne fosse à purin située sous un parking et depuis longtemps oubliée.

Ce tronçon de route étant quasiment plat, son tracé sera légèrement ondulant afin de permettre aux eaux de pluie de s'écouler par de nombreuses « gueules de loup » aménagées en bordure du trottoir.

Depuis la fin de la déviation par le chemin du Jura, la circulation sur une voie traverse à nouveau le centre du village jusqu'à l'Auberge puis est déviée par le chemin de la Sallivaz. La déviation par la déchetterie est maintenue. Les travaux devraient se terminer en fin d'année. Seul le revêtement anti-bruit final sera posé au printemps prochain, afin de respecter les conditions climatiques nécessaires.

Un tel chantier occasionne bien sûr de nombreux désagréments que les bordiers et autres utilisateurs de notre route ont supporté de bonne grâce, malgré la perte d'accès aux maisons, aux places de parc et à une surcharge de trafic dans les autres secteurs du village, d'ordinaire calmes et tranquilles.

M. Bornet, Municipal chargé des travaux remercie les bordiers pour leur fair-play et leur patience!

## CAMP FSA

### Pour la troisième année consécutive, Chavannes-de-Bogis reçoit un camp pour jeunes aveugles et malvoyants

Début juillet 2017, le manège de la Sallivaz ouvrait à nouveau ses portes à la Fédération suisse des aveugles et malvoyants pour l'organisation d'un camp exceptionnel dénommé : Un camp... pas comme les autres.

Grâce au soutien de la Municipalité de Chavannes-de-Bogis qui tenait généreusement à disposition les infrastructures de la protection civile, ce sont plus d'une douzaine de jeunes de 13 à 20 ans qui purent participer à un camp exceptionnel.

Un camp exceptionnel par sa conception unique, visant à entourer des jeunes handicapés de la vue par des jeunes voyants du même âge, leur permettant de vivre pendant une semaine comme les voyants, et cette expérience n'a pas de prix.

L'aventure est aussi exceptionnelle au niveau des activités, car l'organisateur tient absolument à offrir lors de chaque édition des animations sortant de l'ordinaire et dont les jeunes handicapés de la vue ne pourraient pas bénéficier dans le cadre d'un accompagnement traditionnel.

Durant les camps de ces trois dernières années, les jeunes ont eu l'occasion de :

- Se mettre aux commandes du train Nyon-Saint-Cergue;
- Participer aux exercices des pompiers de Nyon;
- Passer un brevet de plongée sous-marine;
- Voler dans une soufflerie pour parachutistes;
- Traverser la Suisse en Super-Puma de l'armée suisse;
- Descendre le col de la Givrine dans une formation de Gold Wind;
- Parler au creux de l'oreille de chevaux;
- Partager un bivouac avec des explorateurs de l'armée suisse;
- Participer à une course de chars... sur la place d'armes de Thoune;
- Se mettre aux commandes d'un F/A 18 à la base aérienne de Payerne;
- Piloter un robot de déminage à la police cantonale vaudoise;
- Découvrir les activités de cette police cantonale qui a orienté toute sa formation pour les jeunes handicapés de la vue;
- Se frotter aux habitudes et techniques d'intervention du DARD (Détachement d'Action Rapide et de Dissuasion - unité spécialisée de la Gendarmerie vaudoise).

Ces différentes activités resteront gravées pendant bien des années dans la mémoire de ces jeunes. Pour certains d'entre eux, la différence entre le jour et la nuit ne se remarque que par le chant des oiseaux ou la chaleur du soleil sur le visage.

Charles-André Roh, Organisateur du camp



Pouvoir toucher un FA 18... que du bonheur



Mise en place du bivouac sous les conseils des explorateurs

## L'HISTOIRE DES POMPIERS DE CHAVANNES-DE-BOGIS

Chères lectrices et chers lecteurs du Chavannus,

Dans l'édition du mois de juin, nous vous avons relaté les premiers balbutiements de la lutte contre l'incendie à Chavannes-de-Bogis. Nous étions restés en l'an 1800 et à la première note officielle de la République Helvétique à la Municipalité. A noter que sous l'ancien régime, on payait les Municipaux pour qu'ils participent aux collectes en cas d'incendies, de grêle ou d'inondations (extrait du livre des comptes au 18 juin 1801).

En 1803, c'est l'indépendance vaudoise ! La mise en place des nouvelles autorités, de la nouvelle administration, des nouvelles préfectures ne laisseront que peu de place à l'organisation de la lutte contre le feu.

Une première loi cantonale concernant la défense incendie est promulguée en 1815. C'est également en 1815, le 13 octobre qu'est né le Conseil général de Chavannes-de-Bogis; il siégea pour la première fois le 15 janvier 1816 et ce n'est que le 18 juillet 1835 que ce Conseil parla des incendiés. Il donna l'ordre au boursier de verser 16 francs aux incendiés de Bogis-Bossey.

En 1837, la sécheresse se prolonge, augmentant le risque d'incendie. Dans une lettre datée du 10 juillet, la Préfecture rappelle aux autorités municipales la loi du 16 mai 1815.

Nous aurions pu espérer que cette lettre du Préfet ferait prendre conscience aux autorités qu'une structure de lutte contre l'incendie devrait être mise en place. Au contraire, jusqu'à la fin des années 1860, nous constatons que seuls les dons aux incendiés apparaissent dans les archives communales.

### Enfin un corps de pompiers

Nous n'avons trouvé aucune trace de la fondation du corps de sapeurs-pompiers de Chavannes-de-Bogis, ni dans les procès-verbaux de la Municipalité, ni dans ceux du Conseil général.

C'est sous la rubrique « auberge » que nous avons pu faire un lien avec la création d'une équipe de pompiers.

Il faut savoir qu'à l'époque, la location de l'auberge était revue tous les 6 ans. La Municipalité faisait une mise au plus offrant sur la base d'un règlement. Le procès-verbal de la séance de Municipalité du 20 juin 1874 stipule :

« Mise de la ferme de l'auberge communale; article 8 : L'amondier livrera chaque année 6 pots de vin au corps des pompiers. »

En 1880 puis en 1886 et ainsi de suite, la mise à disposition de 6 litres de vin par année continuera jusqu'en 1898 où elle passera à 20 litres. A noter que, lors de la mise de 1868, il n'y avait rien de prévu dans le règlement de l'auberge. Sur cette base, on peut présumer que le corps est né entre 1868 et 1874.

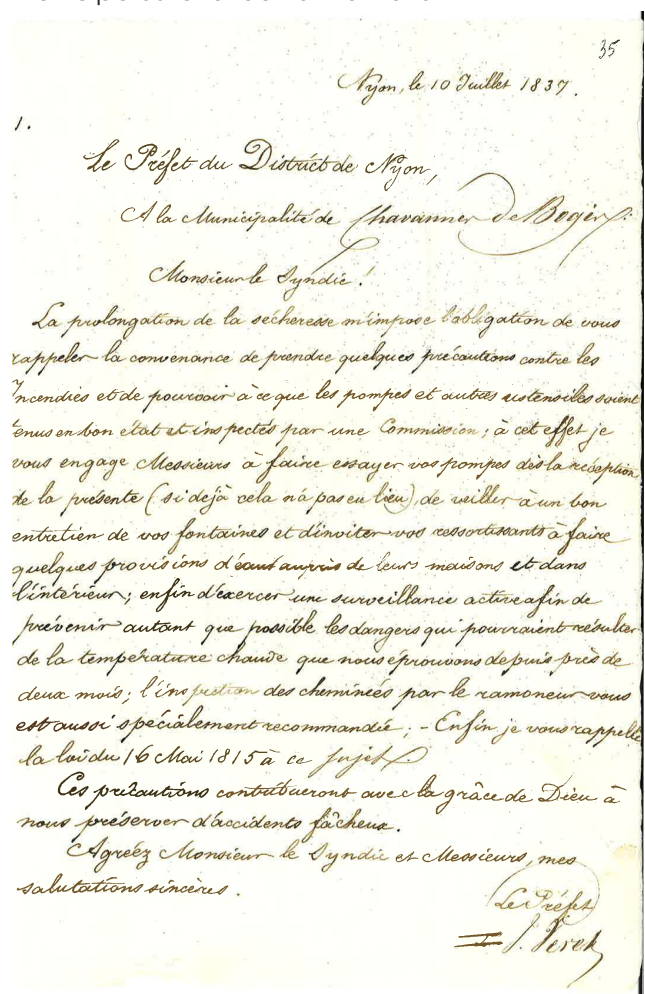
Un autre indice, tout aussi significatif, se trouve dans le livre des comptes. En 1869, un important lot de matériel a été acquis pour la défense incendie :

- payé à M. Menu pour une pompe à incendie : 825 francs;
- payé à M. Beyeler à Nyon pour divers accessoires de la dite pompe : 20 francs 50;
- payé à M. Menu pour 12 sceaux en toile : 48 francs;
- payé à M. Michel sellier pour 16 ceinturons pour les pompiers : 41 francs 60;
- payé pour diverses réparations faites à la pompe plus un registre pour le chef : 3 francs 80 ».

Une année faste pour le service du feu et nous pouvons affirmer, sans trop de risque, que le corps des pompiers de Chavannes-de-Bogis a été créé entre 1868 et 1869.

En 1869, toujours dans le livre des comptes, nous pouvons décrire sommairement une des premières interventions du corps :

« Sortie à l'incendie de Vesenay avec 2 chevaux à 3 francs chacun, 6 francs et 12 pompiers à 50 cts. Chacun, 6 francs »



La solidarité franco-suisse, au moins pour la défense incendie, existait déjà à cette époque.

Toujours dans le livre des comptes, nous pouvons constater que le corps prend gentiment ses marques :

« Comptes 1870 : à Ami Bornet pour une course à 2 chevaux avec la pompe à incendie 6 francs;

Comptes 1871 : à Samuel Ramel pour une course à 1 cheval avec la dite pompe 3 francs ; au chef de la pompe pour paiement des pompiers 18 francs et au chef de la pompe pour une clé anglaise 5 francs».

Depuis sa création en 1815, le Conseil général ne s'est guère préoccupé de la défense incendie et c'est en 1880, non sans peine, qu'une décision est prise. Au procès-verbal de sa séance du 14 août 1880 nous pouvons lire :

«Le Conseil est convoqué afin de voter une proposition de la Municipalité. Elle demande qu'il puisse être établi des corvées extra pour cas d'incendie sur des fermes ou immeubles communaux. Le Conseil n'étant pas en majorité, aucune décision n'a eu lieu.

Le 28 août 1880, l'assemblée étant à nouveau sans majorité, il n'y a pas eu de délibération.

Le 22 septembre 1880, le Conseil étant réuni avec une majorité accepte le projet à l'unanimité»

Une dizaine d'années plus tard, le 18 janvier 1891, le Conseil porte pour la première fois une somme au budget, 45 francs, pour la défense incendie. Pour 1892, cette somme passe à 100 francs sous la rubrique « police et défense incendie ».

Très prolifique en cette fin de 19<sup>ème</sup> siècle, Le Conseil général continue d'équiper le corps. Dans sa séance du 2 novembre 1896, il a délibéré pour l'achat d'une nouvelle pompe :

«M. Monod propose au Conseil l'achat d'une nouvelle pompe, innovation reconnue indispensable. Le prix d'achat serait au minimum 2200 francs. Cette somme serait couverte

1. Par un subside de l'état de 350 francs;
2. Par un don de M. Barbey de 50 francs;
3. Par la commune 500 francs;

4. Par un impôt perçu pendant 10 ans sur la taxe cadastrale de bâtiments au taux de 40 cts. par mille francs.

L'achat de la pompe est accepté à l'unanimité (14 voix).»

Et le 21 décembre, le Conseil général porte la somme de 2500 francs au budget 1897 dans le poste « mesures contre l'incendie ».

Toujours au sujet de l'achat de cette pompe,

nous pouvons lire dans le procès-verbal de la séance de Municipalité du 18 décembre 1896 :

«Achat d'une pompe à incendie :

Après avoir fait l'essai des pompes de Bogis-Bossey et de Crans, la Municipalité a constaté la supériorité du système Stadler et a adressé la commande suivante au fabricant :

Système numéro 2, poids 1000 kg, prix 2250 francs. Cette pompe devra être livrée avant le 1<sup>er</sup> mai 1897.»

La livraison a eu lieu le 1<sup>er</sup> mai et le lendemain la pompe a subi divers tests. Le rapport d'essai de la Municipalité est globalement positif et peut se résumer comme suit :

«Effet général et paquetage: très bon, aspect gracieux et les proportions bien gardées, sans exagération de légèreté.

Charonnage: bienfait, solide, les rais et jantes bien proportionnées.

Maréchallerie: essieux très forts, bien forgés, écrous avec vis de sûreté, éloignant ainsi tout danger d'accidents.

Frein: bien placé et solide, seulement le volant qui l'actionne devrait avoir un diamètre plus grand pour faciliter le serrage.

Falot: fonctionne bien ; les bancs pour 8 hommes sont bien placés. Les appareils de câlage sont très pratiques et les ressorts sont forts.

Mécanisme: La bêche, le brancard sont en fer forgé et bien installés sur le train, les cylindres horizontaux sont en fonte, fourrés intérieurement d'un cylindre de bronze. »



Dans le prochain et dernier épisode, nous traverserons le 20<sup>ème</sup> siècle et découvrirons un important développement du corps.

Pierre Stampfli

## LA FÊTE DU 1<sup>ER</sup> AOÛT

Le doute planait en cette fin de juillet : les feux seraient-ils autorisés malgré la sécheresse ?

Puis ce fut : l'orage va-t-il gâcher la fête ?

Rien de tout cela : la manifestation fut une réussite !

Elle a commencé par un rallye familial, organisé par la société Les Amis de Cha'v Bossey et auquel ont participé 11 équipes. 5 postes avaient été préparés : un parcours sportif en sac de jute, une course aux récipients percés, tirs sur boîtes de conserve, construction de Kapla et finalement, plonger sa main dans diverses « matières » afin de récupérer de mystérieux objets... Après toutes ces joyeuses épreuves, chaque équipe s'est vu remettre de jolis lots tels que des entrées familiales au zoo, à la piscine, bowling, cinéma ou des lampions !

Les habitants de nos villages sont venus nombreux pour le repas : les membres de l'Amicale ont retroussé leurs manches pour servir à chacun entrecôte, frites ou saucisse.

Mais que serait une telle fête sans le discours du Syndic ? Pour ce premier exercice à la tribune, Alain Barraud a fait passer un message chargé tout à la fois d'humour, d'actualités locales, d'Histoire, d'anecdotes, d'informations, d'attachement pour ses administrés et d'une bonne dose d'autodérision. Ceux qui ont préféré bavarder plutôt que l'écouter doivent s'en repentir !

On ne peut pas résumer ces paroles, mais on peut retenir qu'il y fut question des éternels problèmes de transport et des chantiers sans fin, du pacte de 1291 et du serment du Grütli, de la manière dont les Suisses appréhendent cette fête. Nous avons appris que 54 nationalités cohabitent à Chavannes-de-Bogis ! Bravo et merci à ceux qui participent à notre fête locale : c'est un premier pas vers une intégration, qui nécessite bien évidemment d'acquérir quelques notions de français.

Le feu fut allumé à bonne distance du centre communal, ce qui a permis aux enfants de défiler fièrement en suivant le tambour et en tenant fermement leur lampion. Quant au feu d'artifice, un seul mot suffit à le qualifier : somptueux !





## VIDE-GRENIER

Le déplacement de la date de la manifestation qui s'est ainsi tenue le 11 juin dernier à la salle communale n'a pas retenu les exposants, ni les visiteurs.

Ils sont venus nombreux, pour chiner et profiter de la restauration et des pâtisseries, faites maison.

Les rencontres ont été fructueuses dans la chaleur : les exposants ont apprécié l'accueil, accompagné du traditionnel café-croissant et les visiteurs ont fait des trouvailles originales.

Un conseil d'habitué : pour de bonnes affaires, il faut arriver tôt !

Il apparaît que les objets achetés le sont plus pour leur esthétique que pour leur usage.

Une collection de 200 voitures a trouvé preneur !

Les membres de la SDC vous disent donc : A l'année prochaine !



## JADIS ET MAINTENANT

Pour entamer cette nouvelle rubrique, rendons-nous vers l'école.

A l'emplacement du bâtiment actuel, se dressait le «Pavillon Jura», qui comprenait 3 classes et une salle des maîtres. Édifié en tant que construction provisoire en 1981, il a accueilli des élèves jusqu'en 2008. En face, se dresse toujours le «Pavillon Lac», qui disposait à l'époque de 5 classes. La nouvelle école, extensible, dispose de 8 classes, une double salle de travaux manuels, une bibliothèque, une salle d'appui, une salle de jeux et surtout propose enfin un accueil parascolaire correspondant aux demandes actuelles des parents.



## MATCHS USTS

L'USTS propose aux habitants de Chavannes-de-Bogis l'entrée gratuite à un match de l'équipe « Fanion » qui évolue dans le championnat de 2ème ligue interrégionale : ce sera le samedi 7 octobre, contre l'équipe CS Interstar I.

Il suffit de déclarer son adresse à l'entrée du stade.

Les matchs se déroulent au stade des Rojalets, à Coppet, en principe le samedi à 17h30 (à vérifier sur le site internet [www.usts.ch](http://www.usts.ch)).

Nous espérons vous retrouver en grand nombre autour du terrain !

Les autres matchs de cette saison sont les suivants :



Sa 12.08.2017	FC Perly-Certoux	Di 12.11.2017	Signal FC Bernex-Confignon
Sa 26.08.2017	FC Montreux-Sports I	Sa 17.03.2018	FC Chippis
Me 06.09.2017	FC UGS Genève	Sa 07.04.2018	Servette FC M-21
Sa 23.09.2017	CS Chênois I	Sa 21.04.2018	FC Veyrier Sports I
Sa 07.10.2017	CS Interstar I	Sa 05.05.2018	FC Conthey
Sa 21.10.2017	Signal FC Bernex-Confignon	Sa 19.05.2018	FC Bex I
Di 05.11.2017	FC Monthey	Sa 09.06.2018	FC Collex-Bossy



## C'ÉTAIT HIER - IL Y A CINQUANTE ANS

### Séance de Municipalité du 24 août 1967 :

- Pollution des eaux : un sérieux appel est adressé aux communes afin de faire cesser l'arrivée du purin dans les égoûts.

### Séance du 27 septembre 1967 :

- A ce jour, 55 frontaliers travaillent sur la commune. Il faudra calculer, avec le chef de la Commission d'impôt, la perte subie par la commune.

### Séance du 9 novembre 1967 :

- Les chemins vicinaux sont passés du Syndicat des améliorations foncières à la commune. Reste à voir la signalisation.
- La Municipalité a visité la station d'épuration de Gimel et prend actuellement un maximum de renseignements.
- Il est proposé de nommer le chemin n°9 «chemin du Collège» et un autre «Chemin des Chalets».

le liseur d'encres passées

## LE VILLAGE RACONTÉ PAR LES ANCIENS

### Comment vivait-on à Chavannes-de-Bogis il y a 60, 70 ou même 80 ans ?

Le chapitre évoqué dans cet article est plus récent que celui des numéros précédents, mais il a fait parler de notre village dans tout le canton !

En effet, lors de l'élection complémentaire à la Municipalité, organisée le 3 décembre 1983, Madeleine Théraulaz a été désignée à ce poste et, dans la foulée, élue syndique !

Ce fut un évènement remarqué, car il s'agissait de la première syndique de La Côte et la troisième du canton de Vaud.

La première fut Claudine Piguet, entrée au Conseil communal du Chenit en 1966 et qui en prit la tête en décembre 1977 puis la deuxième fut Thérèse Stockmann, élue à Orbe en 1981.

A cette date, on trouvait quelques femmes à la tête de communes neuchâteloises qui pratiquaient une rotation au sein de leur exécutif, mais aucune en Valais ni à Fribourg. Ainsi à Genève, Lise Girardin, fut désignée maire de la ville de Genève en 1968, première Suisse à la tête d'une commune.

Les journaux se posent la question, toujours pas résolue : Madame le Syndic, Madame la Syndic ou encore Madame la Syndique ? Chacun y répond selon sa sensibilité féministe ou grammaticale ! La misogynie n'est jamais très loin, permettant à « La Côte » de titrer en janvier 2002 : cinq Syndics en jupon sur La Côte.

Mais que s'est-il donc passé en 1983 à Chavannes-de-Bogis ?

Raymond Guex, syndic depuis 1974, démissionne de son poste, par courrier du 19 octobre, ce qui nécessite une élection complémentaire.

Lors de ce scrutin, pour 172 électeurs, il y a 141 votants qui apportent 75 voix à Mme Théraulaz et 54 à son rival, Eric Vulliez (majorité absolue : 68 suffrages, participation proche de 82%). Un seul tour a donc suffi.

Les villageois avaient ainsi élu une femme, agent d'affaires et venant de la ville, au détriment d'un agriculteur local.

L'après-midi même se tient l'élection du Syndic, à laquelle participent 121 votants. Mme Théraulaz, Municipale depuis quelques heures, est élue avec 59 voix, contre 54 à Thomas Haab, Municipal depuis 10 ans en poste. La majorité absolue était de 59, la participation de 67,44 %.

Ce n'est cependant pas une inconnue qui devient Syndic. Certes, Madeleine Théraulaz avait passé une partie de son enfance et les premières années de son mariage à Genève, mais ses liens affectifs avec le village étaient puissants : elle avait passé beaucoup de temps à Chavannes-de-Bogis chez ses grands-parents, suivant sa grand-maman qui n'avait que la route à traverser pour aller laver sa salade à la fontaine, jouant avec les enfants de son âge. Elle était novice en politique, mais s'était investie dans divers milieux associatifs. Son père, François Anselme (décédé en 1986 à l'âge de 85 ans), fut Municipal à Chavannes-de-Bogis pendant 8 ans, puis Syndic de 1966 à 1973.

Madeleine Théraulaz a pris en charge l'administration générale et les finances, estimant qu'une femme est à même de s'occuper de gestion à l'égal d'un homme et elle l'a prouvé pendant 18 ans !

Elle affirme qu'elle a été estimée en tant que femme, car elle savait écouter et s'imposer tout à la fois.

Elle s'est investie dans de nombreux projets importants pour la commune (dont le plan de quartier de La Placette, le séparatif, la fin des discussions en vue de la construction du quartier des Champs Blancs, le développement de la zone artisanale, ainsi que la rénovation de la route du village), mais également pour la région ou le district (parmi lesquels l'aménagement du territoire, l'hôpital de Nyon, les soins à domicile).

Un tel engagement ne pouvant pas se terminer brusquement, nous rencontrons encore souvent Madeleine Théraulaz lors d'évènements communaux, paroissiaux ou régionaux, toujours alerte et élégante.

Pour ceux qui aiment les chiffres et les statistiques, on peut ajouter en complément que, de 1994 à 1997, la Municipalité de Chavannes-de-Bogis comptait trois femmes et deux hommes.

En décembre 2014, il y avait cinquante femmes syndiques dans le canton de Vaud, pour 268 hommes.

Aux dernières élections de 2016, 9 Syndiques sont recensées dans le district de Nyon sur 47 chefs d'exécutifs.



## SOIRÉE REPAS & BLIND TEST - 18 novembre 2017

La société des Amis de Cha'v Bossey organise pour la 2<sup>ème</sup> fois sa Soirée Repas & Blind Test, le samedi 18 novembre prochain à la salle communale.

Vous pourrez y tester vos connaissances musicales tout en dégustant un excellent repas, suivi d'un bar ambiance avec DJ !

Plus d'informations à venir sur : [www.facebook.com/chavbossey](http://www.facebook.com/chavbossey)

Incriptions : [chavbossey@outlook.com](mailto:chavbossey@outlook.com) ou 076 403 54 90



## TROC

Depuis plus de 40 ans, le troc de Chavannes-de-Bogis, qui avait lieu initialement à Crassier, se déroule chaque printemps et automne à la salle communale de Chavannes-de-Bogis.

Une équipe de 25 bénévoles s'occupe de réceptionner, vendre et restituer vos affaires ainsi que votre argent. 7 personnes vous guident sur le parking et une vente de pâtisseries, gérée par des écoliers pour financer leur voyage d'étude, est organisée. De plus, le troc octroie régulièrement un don à une association de la région, ayant un lien avec l'enfance.

Pour le troc d'automne ce sont plus de 200 personnes attendues à la réception, plus de 5'500 objets mis en vente et plus de 250 acheteurs.

### **Prochain troc : samedi 4 novembre 2017 de 13h00 à 15h00**

Réception : vendredi 3 novembre de 18h30 à 19h30 et samedi 4 novembre de 9h00 à 10h30

Restitution : samedi 4 novembre de 18h00 à 18h30

Vos affaires doivent être propres, en excellent état, munies d'une étiquette volante, cartonnée de 5 X 7 cm., solidement attachée. Les livres, jeux, jouets, CD et DVD doivent être ficelés avec une étiquette collée dessus, mentionnant votre numéro de téléphone. 20 articles max. par personne ou 40 articles max. sont acceptés par famille.

Nous réceptionnons : livres, CD, DVD, jeux, jouets, articles de puériculture, articles de sports de saison, vêtements de saison taille 92 à ados, chaussures de saison à l'état neuf, etc.

Veuillez bien noter que seuls les articles destinés aux enfants sont acceptés.

Nous prélevons le 10% sur les articles vendus pour couvrir nos frais et faire un don.



## LE JOURNAL DE CHAVANNES-DE-BOGIS

Ont participé à l'élaboration de ce numéro :

- Geneviève Thévoz
- Les co-rédacteurs
- Karla Meyer, Alice Ouedraogo

Mise en page : Sandra Bornet

Le prochain numéro paraîtra au début de l'hiver.  
Délai pour vos articles et réactions : 15 novembre

Tirage : 600 exemplaires

À disposition au greffe communal

**L'hiver - 21 décembre à 17h29**

Contact : lechavannus@hotmail.ch